

S U I T E
D U
R E C U E I L
DES DECRETS APOSTOLIQUES
ET DES ORDONNANCES
D U
R O I D E P O R T U G A L ,

Au sujet des crimes commis par les Religieux de la Compagnie dite de Jesus, dans le Royaume de Portugal & ses dépendances &c.

I I I . P A R T I E ,

Contenant les Dépêches & les Actes réciproques des Cours de Rome & de Lisbonne, depuis les Représentations faites au Pape par ordre du Roi Très Fidele le 20. Avril 1759, jusqu'au mois d'Août 1760.

Traduit du SUPPLEMENT &c, imprimé à la Secrétaire d'Etat de Lisbonne, par ordre exprès de Sa Majesté Très Fidele, déposé chez Benjamin Phaff Notaire à Amsterdam.

A A M S T E R D A M
Chez M. MICHEL REY,
1761.



AVERTISSEMENT

Sur cette troisieme Partie.

I. **E**N finissant l'Avertissement qui est à la tête des deux premieres Parties de ce Recueil, nous annoncions un changement de scene dans la grande affaire des Jesuites de Portugal. L'idée succincte que nous en donnions, ne pouvoit que faire desirer au Public de plus amples éclaircissemens. Nous sommes en état de le satisfaire aujourd'hui ; ou plutôt c'est la Cour de Portugal qui va le faire Elle-même : on voit déjà dans différentes parties de l'Europe, un petit Volume *in folio*, imprimé à la Secretairerie d'Etat de Lisbonne, par ordre exprès de Sa Majesté Très Fidele, qui contient toutes les Pieces concernant cette affaire, avec des Récits qui les éclaircissent. Il est intitulé : *Supplement à la Collection des Decrets Apostolique*, & le reste, tel qu'on le voit dans le Frontispice de cette troisieme